

LE P'TIT CURIEUX

JUIN 2024

N° 64



République Française - Département de la Loire - Arrondissement de Roanne
MAIRIE DE SAINT ROMAIN LA MOTTE 42640
358, rue de Trebande Tél. 04-77-64-50-43 .
site Web www.stromain.fr Mail : secretariat@stromainlamotte.fr

4

INFORMATIONS DE LA MAIRIE

- *Informations des adjoints*
- *Budgets*
- *Cérémonies commémoratives*
- *Informations du département*
- *Informations de Roannais-Agglomération*
- *Rappels de quelques règles de civisme*

29

MONDE ASSOCIATIF

- *Informations des associations*

37

PAGE CULTURELLE

- *Résultats du concours*
- *Les nouveaux livres*

39

ST-ROMANAIS ET LEURS LOISIRS

- *Paul Paire*

41

PAGE HISTOIRE

- *Les prestations communales*

42

PAGE DETENTE

EDITO



Jacques DUPIERRIS

Même si le temps reste maussade, l'été est bien là et nous apporte ses longues journées de loisirs, de détente et de vacances mais aussi, cette année, ses élections successives. La démocratie reste sans doute le meilleur système politique, hormis le consensus irréalisable au niveau d'un pays. Nous devons donc accepter le verdict du vote à condition que les élus respectent leurs engagements pris et pour lesquels ils ont été élus.

Un conseil municipal ne déroge pas à cette règle et les grandes lignes de nos engagements commencent de se concrétiser malgré les difficultés conjoncturelles liées à l'inflation et à la diminution notable des subventions accordées

aux communes pour cause de restriction budgétaire.

Nous nous sommes accrochés à notre volonté d'établir une MARPA dans notre village et aujourd'hui, le résultat est tangible. Nous ne sommes plus sur des espérances mais sur une certitude d'ouverture de cet établissement en décembre de cette année. Les travaux progressent et le recrutement du personnel a commencé. Les bénévoles du conseil d'administration de l'association multiplient les réunions au sein des différentes commissions pour que l'ouverture et le fonctionnement se passent dans les meilleures conditions possibles.

Les demandes de locataires résidents commencent d'arriver. La priorité reste aux habitants de la commune puis des communes environnantes, mais nous ne pouvons nous permettre de garder des logements vacants. Le prix de la redevance est calculé au plus juste et tout logement vacant creuse évidemment le déficit. Cet établissement a un but social et non un but lucratif.

J'espère que ce lieu permettra à tous nos anciens qui se sentent isolés, vulnérables de retrouver de la convivialité, de l'assurance au plus proche de leur famille et amis. Au sein d'un petit studio, chacun peut vivre normalement, sortir, recevoir, partager un repas ou utiliser les services communs à sa convenance.

L'autre grand projet annoncé est l'aménagement du bourg avec en priorité, la finalisation du parking ainsi que la mise aux normes de la rue du stade desservant la maison médicale, la MARPA, le stade, l'école et le nouveau lotissement. Vous avez pu lire il y a quelques jours dans les pages du Pays Roannais l'appel d'offre. En fonction des réponses, nous fixerons les travaux supplémentaires réalisables tout en restant dans la limite des capacités financières de la commune.

Encore une fois, je vous rappelle d'être attentif aux panneaux installés devant certaines sépultures du cimetière. Si votre stèle ou celle d'un ami est marquée de cette petite pancarte, contactez rapidement la mairie si vous ne voulez pas que cette tombe revienne dans l'espace public.

J'espère que cet été sera pour vous, vos proches et amis, l'occasion de vous ressourcer et de profiter des longues soirées que je souhaite ensoleillées.

Gilbert VARRENNE
Maire

1ÈRE ADJOINTE : CHANTAL PAIRE

Permanence : tous les jours sur rendez-vous

Vie scolaire et périscolaire - enfance jeunesse - Conseil Municipal Enfants - suivi des employés municipaux de l'école, du CLSH et des personnes chargées du ménage, CNAS.

Monique GOUTILLE conseillère chargée de la bibliothèque, du civisme et du cimetière


≡ VIE SCOLAIRE

Cette année, notre école a été concernée par une évaluation. Le processus consiste d'abord par un rapport d'auto-évaluation à établir par l'école et les partenaires institutionnels. Ensuite, des évaluateurs extérieurs viennent sur place pour une visite et des entretiens de tous les protagonistes concernés par l'école. Enfin, l'équipe des évaluateurs rend son rapport sur tous les points abordés : rapport positif, qui, de plus, donne des pistes pour l'an prochain.

Le protocole pHARe (Prévention du HARcèlement à l'école) a été utilisé vers la fin de l'année afin de résoudre des problèmes relationnels apparus entre quelques élèves.

Au cours du dernier trimestre, ce sont les élèves de CE2 CM1 et CM1 CM2 qui ont bénéficié des cours de natation au Nauticum de Roanne afin de valider l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité.



 Toutes les classes ont fait du vélo. Cette activité, toujours très appréciée, permet à chacun de progresser. Pour les plus grands, des sorties sur route ont eu lieu à St-Germain puis au Parc Beaulieu à Riorges, ce qui représente tout de même un trajet de 22 kms aller/retour.

Comme chaque année, et à l'initiative de la Société Française de Cardiologie, toute l'école a participé au « Parcours du Cœur ». Cette année les activités ont été organisées sur le thème des jeux olympiques. Dix équipes en vert, bleu, noir, rouge ou jaune ont effectué en alternance, 10 ateliers tout au long de la

journée. Du sport avec un atelier tennis, un parcours de hockey, un parcours aveugle, un parcours de santé, de l'escrime et la "flash mob" à apprendre pour la fête de l'école. Des activités plus calmes ont été organisées avec la décoration des anneaux olympiques, la confection de la salade de fruits à déguster en fin de journée, et un atelier massage toujours très apprécié.

A 11 h, tous avaient rendez-vous au stade, pour la course coopérative se déroulant en binôme avec un témoin à remettre aux suivants.



En matière culturelle, tous les élèves ont participé au Prix du Livre Elu. Les enfants avaient 3 livres ou albums à étudier pour élire leur préféré le 31 mai.

Les PS MS sont allées à la rencontre de leurs correspondants à St Martin d'Estreaux. Des ateliers en lien avec le Prix du Livre Elu ainsi qu'un spectacle leur ont été proposés. En souvenir, de jolis dessins escargot sont affichés dans le hall de l'école.

Les GS CP et CP CE1 sont allés à Charlieu : au programme, visite de l'abbaye, du couvent des

Cordeliers, et ateliers sur les cinq sens et la sculpture de pierres.

Enfin, des séances de musique proposées par des professeurs du Conservatoire de Roanne ont permis à tous de chanter, et aux plus grands d'apprendre la harpe.

La restitution a eu lieu le lundi 1^{er} juillet devant une nombreuse assistance.

La harpe était jouée soit seule soit en accompagnement des dix chants dont le thème était la nature. (La vie c'est comme un jardin ; Tarzan, qu'est-ce qu'il deviendrait ? ; On n'arrête pas l'avance ; Merci monsieur Poubelle ; Mille milliards d'insectes ; Pour un monde nouveau ; Tu fais de moi ; Indispensable ; Quatre éléments ; Multicolore) Un spectacle de grande qualité !

TARZAN, QU'EST-CE QU'IL DEVIENDRAIT ?

Hi hé ho ! Hi hé ho ! Ho ho ho ho !

Hi hé ho ! Hi hé ho ! Ho ho ho ho !

Refrain (bis)

*S'il n'y avait plus de forêts, Tarzan, qu'est-ce qu'il deviendrait ?
S'il n'y avait plus de forêts, Tarzan, comment il ferait ?*

Couplet 1

*Plus de lianes tout là-haut pour s'balancer, faire des sauts
Au milieu des animaux en criant "Hi ha ! Hi ho !"
Plus de branches, plus de cabane pour habiter avec Jane,
Il irait dans la savane vivre dans une caravane.*

Dernier refrain (bis)

***Préservez bien la forêt, les arbres et la canopée,
Préservez bien la forêt et Tarzan sera sauvé.***

Les élèves partant en 6^{ème} ont reçu une clé USB retraçant leur parcours artistique et culturel tout au long de leur scolarité à St-Romain, ainsi qu'un livre de Jean GIONO : L'homme qui plantait des arbres. Ils n'ont pas oublié de poser pour la photo souvenir avec l'ardoise sur laquelle ils ont noté le métier qu'ils souhaiteraient exercer plus tard.



Ce même jour, Hélène DEAL est venue offrir à l'école un tableau qu'elle a imaginé après la lecture des poèmes sur la paix, lors de la cérémonie aux monuments aux morts du 11 novembre. Les enfants ont largement félicité et applaudi Hélène. Ce tableau trouvera bonne place à l'école pour la rentrée. Un très grand merci.



L'ouverture d'une 6^{ème} classe à la rentrée, nous permettra d'accueillir environ 140 élèves. Une réorganisation des salles de classes, de la BCD, du dortoir, etc... a été pensée pour assurer au mieux cette prochaine rentrée. Fait marquant qui montre bien l'attractivité de notre commune : le 4 juin 2024, Mme MACHILLOT a procédé à l'inscription du 1 000^{ème} élève de l'école dans le registre matricule qui a débuté en 1970.



Bonnes vacances aux élèves, à leur maîtresse et à toutes les personnes qui interviennent pour le bon fonctionnement du centre scolaire.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Actuellement, le Conseil Municipal des Enfants est composé de 8 membres qui sont Agathe, Justine, Manon, Mathéo, Noé, Pauline, Thalia et Valentin.

Ce groupe, élu depuis juin 2023, se réunit régulièrement. Après avoir défini son programme, il organise sa mise en place et en assure le suivi lors de ces rencontres auxquelles participent le Maire et des élus.

Comme pour le Conseil Municipal, chaque convocation fait l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu.

Les actions ont été annoncées par des affiches réalisées par les enfants.



Le troc jouets le 24 novembre 2023



Le CME a profité de la vente de livres à l'école pour organiser un troc de jouets le vendredi après la classe.

Cette opération, à but non lucratif, consistait à déposer les jouets dont les enfants ne se servaient plus et chacun pouvait repartir avec le jeu de son choix. Les stands étaient tenus par les enfants.



La plantation d'arbres le 28 mars 2024

A ce jour, les réalisations sont :

Constatant qu'il manquait d'ombre sur plusieurs emplacements, les enfants ont planté :

Un platane murier et un cerisier dans la cour de l'école des petits.

Un tilleul au bord de la rue du stade près de la cour des grands.

Un prunus dans la cour du Centre de Loisirs sans Hébergement (CLSH).





La chasse aux œufs le 1er avril 2024

Depuis plusieurs années, le CME organise la chasse aux œufs dans le parc de la mairie pour Pâques.

2024 n'a pas échappé à cette tradition. Le soleil était au rendez-vous toute la matinée et la manifestation a été un franc succès avec beaucoup de petits chercheurs de trésors.

Ils devaient ramasser, en fonction de leur âge, des bouchons rouge, vert ou bleu et les échanger par des œufs en chocolat qui régalaient les papilles et dessinaient des moustaches aux plus jeunes.



Le Conseil Municipal Enfants organise
Une chasse aux œufs pour Pâques
lundi 1^{er} avril 2024 de 10h00 à 11h30
Au parc de la Mairie



D'autres projets n'ont pas pu être réalisés cette année : concours et exposition de dessins, la chasse aux trésors.



Le vendredi 28 juin après-midi, 66 écoliers sur 69 inscrits, ont voté pour élire les représentants au Conseil Municipal Enfants pour la prochaine année scolaire. Le dépouillement a été assuré par les enfants du Conseil actuel. Monsieur le Maire a prononcé les résultats en fin de journée. Les nouveaux élus sont par ordre : Justine, Emma, Ewan, Eline, Arthur, Camille, Thalia et Jordan.



CCAS

L'AMICALE DES CONSEILLERS
ORGANISE AU PROFIT DU
CCAS DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE



**VENTE DE
REPAS
A EMPORTER**

**DIMANCHE
6 OCTOBRE
2024**

**LASAGNES
ou
POULE AU RIZ**

livraison en barquette individuelle

liaison froide

Réservation

- auprès
- des membres du CCAS,
 - des commerçants,
 - des associations,
 - du secrétariat de mairie,

au prix de 8 euros.

Réservation jusqu'au 24 septembre.
Les plats seront à retirer en salle municipale
le 6 octobre de 10h à 13h.



Buvette sur place

2EME ADJOINT : ALAIN BLETTERIE

Permanence : tous les jours sur rendez-vous

Gestion de l'équipe technique, coordination des travaux, gestion du matériel et des véhicules, circulation et stationnement, voirie, espace public, signalétique, réseaux secs et humides.

Daniel MOUSSERIN : conseiller chargé des bâtiments communaux, des logements, des associations et de la réservation du matériel

VOIRIE

Des travaux ont été réalisés :

Chemin des pèlerins sur le tronçon depuis la Malgarnie jusqu'à l'impasse de la Tuilerie.

Les agents ont :

- Fait le curage des fossés à la mini pelle avec évacuation de la terre chez Philippe BOUCHER qui se trouve à proximité. Merci à lui pour ce service.
- Posé des buses
- Débouché des traversées de chemin
- Raboté la partie centrale en herbe
- Fait des saignées sur les accotements pour l'évacuation des eaux de pluie

Chemin du Moulin au bourg, dans le cadre du nouveau tracé pour l'accès au parking et l'arrivée au carrefour.

GRDF, THD42 et le SIEL ont :

- Réalisé des travaux de dévoiement des réseaux de gaz
- Supprimé un coffret non utilisé
- Créé une nouvelle tranchée pour la fibre



L'abandon d'une servitude entre la commune et M. et Mme FAURIAUX ont permis le réaménagement du terrain et la création d'une cour privative pour la boulangerie.

Grâce à ce bornage, la mairie a séparé la boulangerie de la parcelle comprenant l'école, la salle ERA, la salle municipale et le club des jeunes. Cela a permis d'enlever la superficie de la boulangerie des mesures prévues par OPERAT dans le cadre des économies d'énergie sur les bâtiments publics.

A cause des mois pluvieux du début de l'année, la mairie a pris un arrêté pour ne pas utiliser le terrain de football et permettre à l'entreprise TREYVES PAYSAGES de réaliser des travaux d'entretien sur l'aire de jeu. Au mois d'avril, elle a procédé au défeutrage, décompactage, épandage de sable spécial, regarnissage avec un mélange « Eurosport robuste » composé essentiellement de « fétuques » pour résister aux conditions climatiques et éviter trop d'arrosage.

L'arrêté a été prolongé jusqu'à fin septembre pour permettre une bonne repousse du gazon.





RAPPEL CIVIQUE :

Il est interdit de s'introduire sur le terrain en escaladant les clôtures.

Si récidive, comme la mairie a signé une convention de rappel à l'ordre avec le Procureur de la République, ce dernier peut engager des poursuites.

Cette mesure s'applique également pour des insultes ou agressions contre toute personne et notamment le Maire et les adjoints qui ont la qualité d'officier de police judiciaire.

Des travaux subventionnés par le Département sont programmés et/ou réalisés sur plusieurs chemins goudronnés. Pour ceux :

- Des Châtards sur une partie : purges, fossés et enrobés à chaud.
- De la Malgarnie : purge
- Du Filerin : enrobé sur un tronçon



INFORMATION :

Pour créer des entrées charretières, il faut faire une demande d'autorisation à la mairie.

Travaux réalisés au Pont des Places

- Sécurisation du terrain de jeux de boules lyonnaises en bordure de rivière.
- Elagage et abattage des arbres jugés dangereux.
- Tri des matériaux sur le dépôt situé « pont des Places » puis busage du fossé pour permettre l'entrée d'un nouveau parking plus sécurisé pour le stationnement.



LA FERME DÉAL



Miriam & Jean-Christophe

3ÈME ADJOINTE : MARIE-CLAUDE CHAMPROMIS

Permanence : tous les jours sur rendez-vous

Election, état civil, informatique, site internet, tourisme, commerce, cérémonies officielles, P'tit Curieux, patrimoine, culture,

Sylvie BAS : conseillère chargée du fleurissement et des illuminations

COMMUNICATION

Un nouveau site internet est en cours de réalisation.

Plus dynamique et moderne, il proposera un accès facilité aux actualités et à l'agenda des manifestations.

De nouvelles fonctionnalités seront mises au service :

- D'une part, des St-Romanais qui pourront alerter la mairie à partir du site. Par exemple : route coupée par une chute d'arbres,.....

Ils pourront également recevoir des informations transmises par la mairie directement sur leurs téléphones s'ils le souhaitent.

- D'autres part, des associations qui pourront transmettre des actualités à partir du site de la mairie. Des sites dédiés gratuits seront proposés à celles qui n'en ont pas.

Une présentation détaillée sera faite après sa mise en place effective.

TOURISME

BALADES COLOREES

Afin de faciliter vos "balades colorées" autour de notre village, une plaquette est à votre disposition en mairie et, en libre service, au niveau du panneau installé sur la place de l'église.

Elle comprend la carte générale ainsi que le détail circuit par circuit.

Ils sont au nombre de 5 : 3 km, 5 km, 9 km, 12 km, 14 km, 5 km ou 15 km.



CAMPING CAR ET VTT

A l'occasion de l'aménagement du nouveau parking situé derrière l'église, il est prévu :

- un emplacement pour permettre la vidange des camping-cars.
- un espace pour le lavage des VTT.

St-Romain, du fait de son emplacement, est un point d'entrée pour les circuits VTT et vélos organisés par l'agglomération.



HALTE PELERINS

Situé sur le chemin de St-Jacques de Compostelle, notre village est fréquemment traversé par des pèlerins. On les reconnaît à leur coquille.

Cette année, nous en avons déjà accueilli 70 dans notre gîte communal.

≡ FLEURISSEMENT ET ENVIRONNEMENT



Afin d'assurer la continuité des travaux en période de congés payés, la municipalité a fait appel à deux personnes.

Pour la 2ème année consécutive, Michel PONCET assure l'arrosage des massifs et jardinières.

L'an dernier, malgré un été particulièrement chaud, nos plantations et potées ont été belles. *Merci à Michel.*

Pour les plantes annuelles, le choix s'est porté sur des géraniums et des dipladénias car peu fragiles et résistant bien au manque d'eau.

Les couleurs retenues sont le rouge et le rose.

Aidée par Thierry, notre agent municipal, la commission fleurissement a procédé à leur implantation.

Des impatiens colorent le massif des oiseaux.



Dans les autres jardinières des vivaces reflorissant chaque année telles que sauges arbustives, jasmins, chèvrefeuilles,... accompagnent les géraniums.

Un emploi jeune a été contractualisé sur juillet-août. Ainsi, Sacha HENNEVEUX se charge de l'entretien des espaces (taille des arbustes, nettoyage des jardinières et massifs, désherbage dans le village) et d'autres travaux pendant l'absence des agents titulaires.





HED
Hygiène Entretien Diffusion

PRODUITS & MATÉRIELS DE NETTOYAGE

Alexandre Billet / Laurent Tremeaud

Vente aux Particuliers et Professionnels



62, route de Roanne
42720 POUILLY S/ CHARLIEU

Tél. 04 77 60 75 32
Tél. 04 77 60 88 53

hygiene-entretien-diffusion@club-internet.fr



24h  **LACOMBE**

Serrurerie - Métallerie Automatismes

06-49-87-16-51
703 ROUTE DE ROANNE
42640 SAINT ROMAIN LA MOTTE

☰ COMMERCE - ARTISANAT - SERVICE

■ ANIMALYA

Suite à l'installation, en région roannaise, d'un crématorium pour animaux de compagnie, le P'tit Curieux a rencontré Laure PRIAT, sa fondatrice, pour en savoir un peu plus sur cette activité singulière.

Aimant les animaux, elle en a toujours été entourée. Malheureusement, quand les routes se séparent, elle sait, par expérience, que ce n'est pas facile.

Elle avait un projet de reconversion professionnelle, ce sera l'ouverture d'un crématorium.

Elle en parle à CATHY, une amie, qui partage les mêmes valeurs et qui accepte de devenir sa collaboratrice et renforce ainsi sa décision.

La création de ce type d'établissement, classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), est encadrée par une procédure stricte. Dix-huit mois se sont écoulés entre le début des démarches et la décision de la préfecture.

Cette période leur a permis de murir le projet et de mettre en place des actions, notamment le suivi des formations nécessaires et la communication en direction des vétérinaires.

L'arrêté préfectoral a été signé le 8 mars 2024 et l'activité a débuté le 11 mars 2024.



Mais comment ça se passe ?

"Et bien, à la mort de son animal, le propriétaire a trois possibilités :

- Enfouissement (si moins de 40 kgs uniquement) dans son terrain.
- Dépôt dans un cimetière animalier
- Prestation crémation

Depuis 15 ans, les sociétés d'équarrissage ne prennent plus en charge les animaux de compagnie des particuliers.

Si le propriétaire opte pour les services d'un crématorium, il signe une convention avec un vétérinaire précisant notamment s'il souhaite une crémation collective ou individuelle. Dans ce dernier cas, il aura la possibilité de récupérer les cendres de son animal.

Pour sa part, le vétérinaire :

- S'assure du respect du volet sanitaire.
- Indique s'il s'agit d'une mort naturelle, accidentelle ou suite à une décision médicale.



ANIMALYA est le seul crématorium dans le département de la Loire. L'établissement travaille avec plusieurs cabinets vétérinaires (environ 15 à ce jour). Chaque partenariat est soumis à la signature préalable d'une convention.

- Met la bête dans une housse sur laquelle il indique son identification et joint la demande de prise en charge. Nous ferons suivre ces documents tout au long de la procédure.
- Procède à la conservation en chambre froide et fait une demande de prise en charge auprès de notre société ANIMALYA, via le site internet dédié.

De notre côté, nous assurons la collecte (une par semaine même s'il n'y a qu'un seul animal) auprès des vétérinaires avec un véhicule isotherme dont nous vérifions avec vigilance le respect des règles d'hygiène. Nous maintenons cette surveillance tout au long de la procédure.

Nous prenons en charge les dépouilles à l'abri des regards pour ne pas créer d'émotion auprès d'un éventuel public.

A l'arrivée au crématorium, la crémation peut être réalisée en direct ou différée après une conservation de courte durée en chambre froide.

Notre four possède trois chambres :

- Une chambre primaire pour la crémation : 800 degrés
- Une chambre intermédiaire : 600 degrés
- Une chambre secondaire qui brûle les gaz : 960 degrés

Tout au long du cycle, nous surveillons les indicateurs pour nous assurer du respect de la procédure et de l'absence de pollution ou de risques.

Fin mars, nous avons eu un incident lié à un défaut de paramétrage du four qui a créé un point chaud. Il n'y a eu ni incendie ni problème d'oxygène.

La procédure adaptée a été mise en place et un ingénieur est venu vérifier, avant remise en route, que la machine était opérationnelle et ne présentait aucun dysfonctionnement.

En cas de crémation individuelle, le propriétaire récupère les cendres de son animal auprès du vétérinaire dans un délai court (environ une semaine). Ne pas le faire attendre inutilement est, pour nous, important. Nous proposons des urnes en céramique, en chêne ou d'autres pour la dispersion ou à enterrer.

S'il y a eu crémation collective, les cendres sont remises à une société spécialisée en compost. Nous avons un partenariat avec l'entreprise et une convention a été impérativement signée.

Tout au long du processus, nous assurons la traçabilité des opérations. Celle-ci est renforcée par un cahier des événements qui permet de suivre, à tout moment, les informations sur l'animal et sur les actions réalisées dans le cadre de la procédure (désinfection, ...). Parallèlement, chaque dossier est conservé cinq ans.

Des contrôles sont prévus dans l'arrêté préfectoral (exemple : le contrôle des fumées). La réglementation dépend de la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP).

Avez-vous trouvé ce que vous recherchez ?



Oui, après 275 crémations, nous pouvons dire que ce nouveau métier correspond bien à nos attentes. Il nous permet d'apporter un vrai service aux propriétaires d'animaux de compagnie dans un moment compliqué avec, au-delà, un rôle d'accompagnement et d'empathie".

Le P'tit Curieux les remercie pour leur disponibilité et les informations transmises qui lui ont permis de mieux connaître ce secteur d'activité.

Il a rencontré deux jeunes femmes sympathiques et investies à qui il souhaite la meilleure des réussites.

Contacts :

04 27 26 01 55 ou 06 89 06 37 12

animalya.loire@gmail.com



■ EDUCATION CANINE

Marlène Monteagudo – Éducateur Comportementaliste Canin

Marlène est originaire du Bugey, vivant dans le Roannais depuis ses 18 ans elle a une histoire particulière avec notre commune car elle y habite brièvement en 2013. Puis en 2020, par le hasard de la vie, elle revient officiellement au quartier de Voude.

Ce métier était-il une vocation dès votre enfance ?



Oui et non... C'est suite à un désir de reconversion que je suis revenue tout simplement à mes premières orientations scolaires. Il est vrai qu'à mon adolescence, j'ai suivi des études dans le milieu de l'élevage canin et celui de l'animalerie. À cette époque, en faire un métier n'était pas dans mes convictions personnelles.

Qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis ?

J'ai été attiré par la relation clientèle et le plaisir de partager mes connaissances et conseils lors d'expériences professionnelles passées. N'ayant toujours pas oublié le milieu canin, je me suis donc reconvertie en "psychologue" pour les chiens. Formée au métier de Cynologiste, j'ai pu en 2021 créer mon activité. Je me range donc dans la catégorie des « éducateurs comportementalistes canin ». Ce domaine est vaste et chacun a ses méthodes et ses convictions. C'est pour ces raisons que j'aime dire que les diplômes sont certes nécessaires mais qu'il est essentiel de savoir mettre en pratique ses compétences ainsi que ses valeurs humaines.

Pourquoi faire appel à vos services ?

Que vous soyez novice ou grand habitué des animaux, chaque chien est unique et mérite d'être compris. Sans jugement moralisateur car chaque maître fait ce qu'il peut avec les connaissances qu'il a.

Mon but est d'apporter un confort de vie dans la relation avec votre animal tout en respectant vos attentes.

Qu'il soit encore chiot, adulte, senior ou issu d'un sauvetage avec un passé inconnu, gardez bien en tête qu'il n'est jamais trop tard pour vivre en harmonie avec son animal !

Je pratique des séances personnalisées à votre domicile et sur les lieux de vos promenades habituelles pour être en cohérence avec nos besoins de travail.

* Éducation et socialisation du chiot en 4 séances 150 € – Pour chiot de moins de 4 mois à la première séance

* Comprendre et éduquer son chien en théorie et en pratique – 1ère séance de deux heures 60 € – séances suivantes d'une heure 35 €

La petite nouveauté de 2024

Mise en place de balades collectives ; il y a un fort besoin de faire sortir les chiens de leurs habitudes/routines. Quand un animal n'est pas très obéissant, il y a de quoi être vite découragé.

Marlène encadre des petits groupes de 2 à 5 chiens, afin de profiter de l'effet de groupe de manière intimiste et sécurisé.

Idéal pour travailler les ententes entre congénères, la peur des inconnus, approfondir l'obéissance en présence de stimulation extérieure, les habituer à côtoyer des lieux et choses variés... Ou juste pour le plaisir !



Retrouvez les dates des prochaines Balades Canines en Roannais sur son site internet ou sa page facebook.
Balade à prix libre.

Le pet sitting / Visite d'animaux à domicile

Les visites d'animaux à domicile sont l'alternative à la pension canine et féline avec l'avantage que l'animal reste dans son milieu familial et rassurant.
Que vous partiez en week-end ou en vacances, faire garder son animal s'avère parfois être une organisation stressante, et arriver à faire confiance même à un proche n'est pas toujours chose facile. En tant que professionnelle, Marlène saura s'adapter aux besoins et exigences de vos chiens et chats.

* Tarif unique de 20 €** la visite d'1 heure, peu importe le nombre d'animaux, 7 jours / 7 et jours fériés, sur la région Roannaise et Côte Roannaise.

** -15 % pour les habitants de notre commune



daniel **errière**

V E R V A S
M E T A L

CONSEIL - SÉRÉNITÉ - EXPÉRIENCE
QUALITÉ - PROSPÉRITÉ

www.vervasmetal.com
contact@vervasmetal.com - 04 77 72 04 03



* Une formule "visite express" est proposée pour les animaux craintifs qui apprécieront un passage bref pour amoindrir leur stress.



comprendre-eduquer-son-chien.fr



Comprendre et Éduquer son chien - Marlène Monteagudo



07 56 99 22 13



Marlène Monteagudo
Éducateur Comportementaliste
Canin
-
Cynologiste

Education et socialisation du chiot Balades collectives Pet Sitting Canin et Félin

Seances éducatives et/ou comportementales Suivi d'adoption chien de refuge ou issu d'un sauvetage

Seances personnalisées à votre domicile, sur vos lieux de promenades habituelles...
Intervention en région Roannaise

comprendre-eduquer-son-chien.fr - 07 56 99 22 13



Horaire d'ouverture :

- du lundi au vendredi : 7h30/12h et 14h/18h
- le samedi : 8h/12h

Comptoir Roannais du Caoutchouc

Angle rue Jean Macé - 42300 Roanne
Tél : 04 77 71 49 21

4ÈME ADJOINT : PIERRE YVES LASSAIGNE

Permanence : tous les jours sur rendez-vous

Urbanisme : permis de construire et déclaration de travaux, points d'eau et défense incendie, aménagement du bourg, accessibilité, suivi des documents officiels, archives

URBANISME

■ MARPA



Concernant la MARPA, les travaux intérieurs devraient être terminés courant novembre. Les premiers locataires devraient pouvoir emménager en décembre 2024.



■ AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Le projet d'aménagement du centre bourg est lancé !

Actuellement les concessionnaires ont commencé leurs travaux de mise en conformité ou renforcement de réseaux. Début septembre, le SIEL réalisera le génie civil des futurs éclairages.

Les entreprises de voirie et d'espaces verts sont en train de préparer leurs offres, le choix sera fait fin août.

Pour l'année 2024, le parking derrière la place de l'église sera aménagé en totalité, ainsi que le chemin du moulin, jusqu'à l'intersection avec la rue de Trébande.

Puis début d'année 2025, ce sera au tour des travaux d'aménagement de la rue du Stade d'être réalisés. En fonction du résultat de l'appel d'offres, la place de l'église pourra éventuellement être aménagée sur 2025.

N'ayant pas eu de confirmation de la part de l'état pour la subvention DETR, les travaux de revêtement des trottoirs le long de la rue de Trébande seront décalés à 2026.

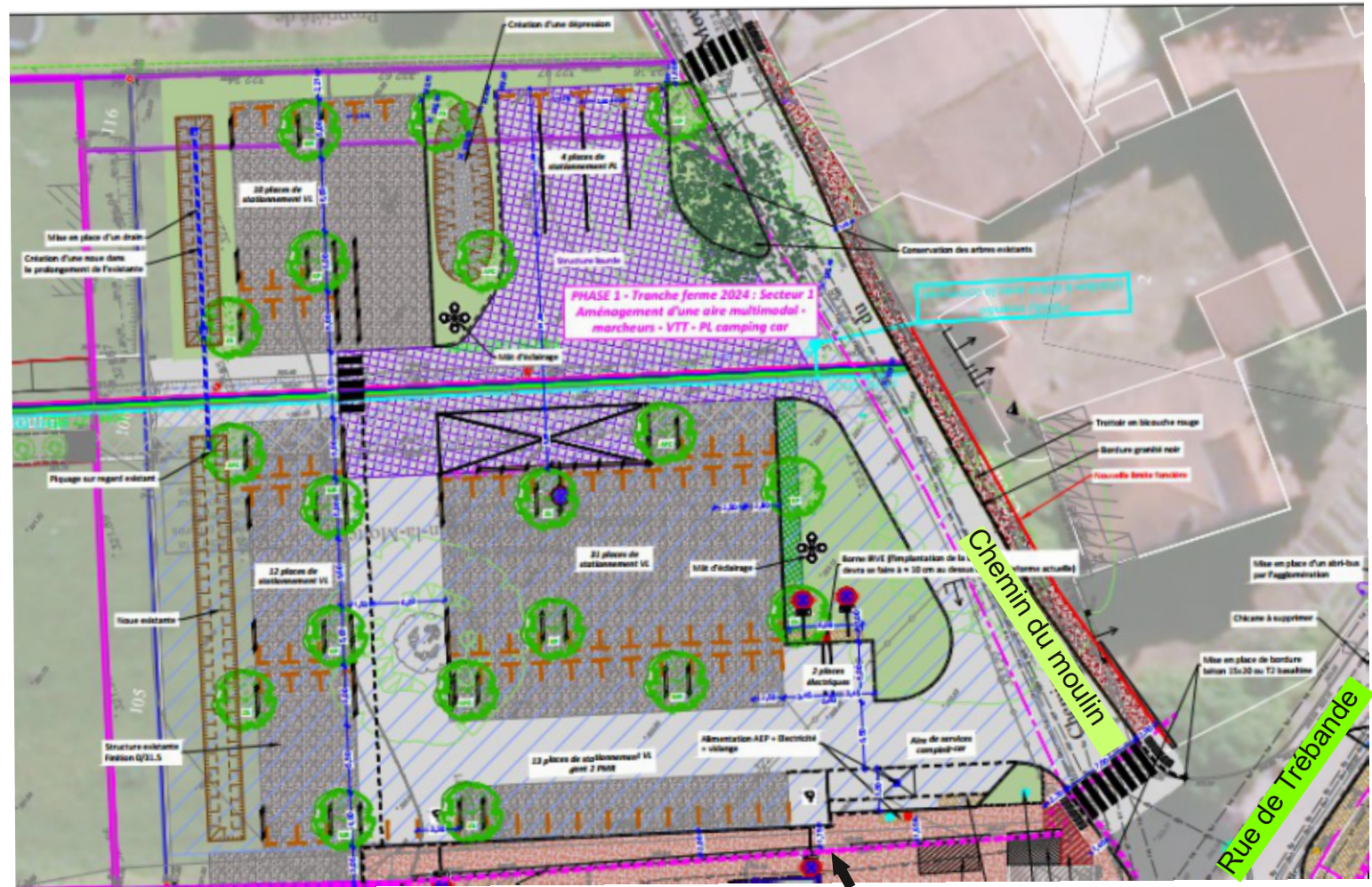


4ÈME ADJOINT : PIERRE YVES LASSAIGNE

Permanence : tous les jours sur rendez-vous

Urbanisme : permis de construire et déclaration de travaux, points d'eau et défense incendie, aménagement du bourg, accessibilité, suivi des documents officiels, archives

PLAN DE L'AMENAGEMENT DU PARKING SITUÉ DERRIÈRE L'ÉGLISE





Réalités

Bureau d'études RÉALITÉS
 34, Rue Georges Plasse
 42 300 ROANNE
 Tél. 04 77 67 83 06
 www.realites-be.fr

Pour imaginer et gérer autrement votre dynamique territoriale ...

- Urbanisme réglementaire
- Urbanisme opérationnel
- Paysage
- Maîtrise d'Oeuvre V.R.D.



≡ BUDGET COMMUNAL

Le compte fiscal unique 2023 et le budget prévisionnel 2024 ont été adoptés en Conseil Municipal du 2 avril 2024.

■ COMPTE FISCAL UNIQUE 2023

RAPPEL DES TAUX DE FISCALITE :

- . Foncier bâti : 30.93 %
- . Foncier non bâti : 36.09 %
- . Taxe d'habitation : 8.57 %

FONCTIONNEMENT

| | |
|----------|---------------|
| Recettes | 949 087 euros |
| Depenses | 814 177 euros |
| Résultat | 134 910 euros |

INVESTISSEMENT

| | |
|----------|-----------------|
| Recettes | 207 394 euros |
| Dépenses | 347 180 euros |
| Résultat | - 139 786 euros |

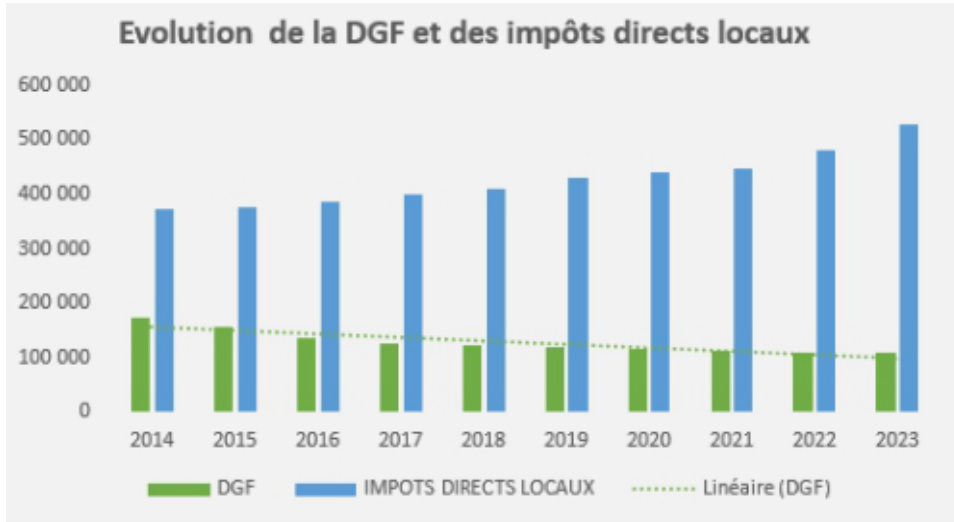
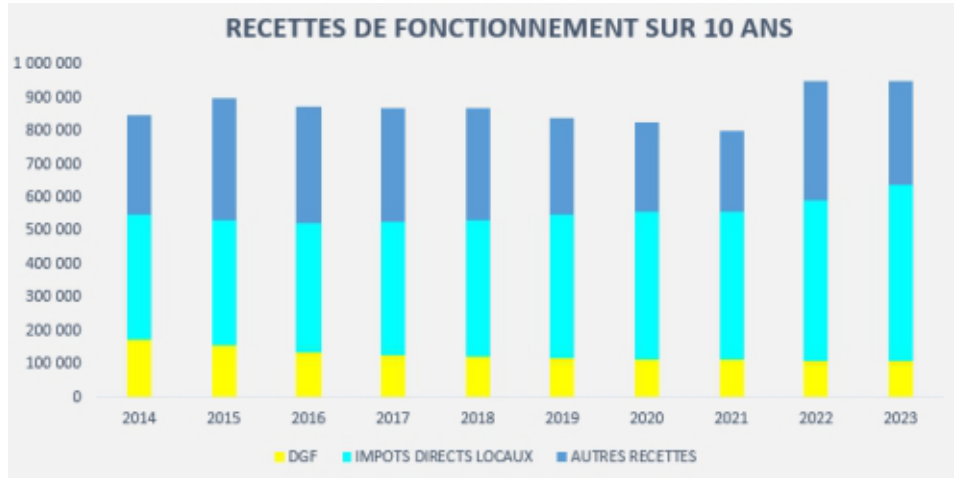
Compte tenu des provisions faites les années précédentes (subventions non reçues au 31-12) pour les opérations programmées en 2023 et, après reprise des résultats antérieurs, les résultats de clôture s'établissent ainsi :

- . **FONCTIONNEMENT = 365 281 euros**
- . **INVESTISSEMENT = - 210 915 euros**

■ EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SUR 10 ANS

Si on analyse les recettes de fonctionnement sur les 10 dernières années, on observe une baisse régulière de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat qui a dû être compensée par une hausse des impôts locaux.

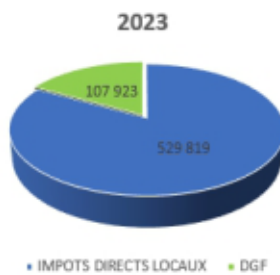
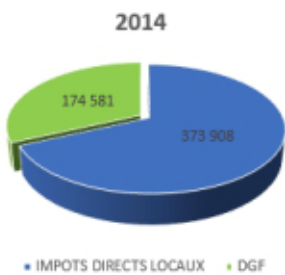
Les autres recettes varient, selon les années, et concernent la cantine, des subventions, des produits exceptionnels, ...



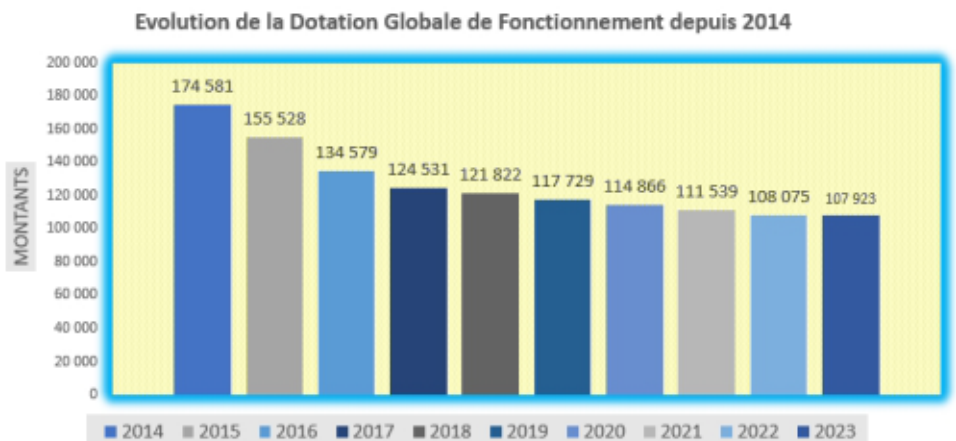
Les trois graphiques ci-contre font apparaître, très nettement, l'évolution entre DGF et impôts locaux.

La part de la DGF passe de 31.83 % en 2014 à **16.92 %** en 2023.

A contrario, celle des impôts locaux, de 68.17% en 2014, s'élève à **83.08 %** en 2023.



La baisse **cumulée** du montant de la DGF entre 2014 et 2023, s'élève à **- 455 584 euros**.



■ BUDGET PREVISIONNEL 2024

RECETTES

DEPENSES



IMPOTS ET TAXES
614 148 €

CHARGES DE PERSONNEL
382 903 €

DOTATIONS : Dgf,...
204 150 €



CHARGES A CARACTERE GENERAL :
électricité, eau, maintenance
299 162 €

VIREMENT A L'INVESTISSEMENT
190 000 €

EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE
109 458 €

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
125 090 €

AUTRES PRODUITS : Revenus des immeubles, poste ...
47 100 €

CHARGES FINANCIERES
25 000 €

ATTENUATION DE PRODUITS
24 481 €



PRODUITS DES SERVICES : cantine, ...
93 314 €

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS
14 257 €

DOTATIONS AUX PROVISIONS
7 865 €

ATTENUATION DE CHARGES :
888 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES
300 €



FONCTIONNEMENT : 1 069 058 euros

RECETTES

PRET RELAIS
450 000 €

SUBVENTIONS OBTENUES OU A OBTENIR
387 051€

PRELEVEMENT SUR LE RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT 2023
255 823 €

PRELEVEMENT SUR LE FONCTIONNEMENT
190 000 €

REPORT DE RECETTES
63 858 €



REMBT DE LA TVA
34 567 €

TAXE D'AMENAGEMENT : nouvelles constructions
33 187 €

AMORTISSEMENTS
14 257 €

DEPENSES

AMENAGEMENT DU BOURG POUR 2024
492 627 €

EMPRUNT RELAIS
450 000 €

REPRISE DE DEFICIT
210 915 €

REPORT DE DEPENSES :
108 766 €



TRAVAUX SUR BATIMENTS
67 522 €

VOIRIE
48 375 €



REMBT CAPITAL
37 754 €

MATERIEL DIVERS
12 784 €



INVESTISSEMENT : 1 428 743 euros

BUDGET PREVISIONNEL ACTIVITES COMMERCIALES

Ce budget 2024 s'élève, en recettes et en dépenses, à 19 098 euros en fonctionnement et 14 818 euros en investissement.

COMMEMORATIONS


■ CEREMONIE DES DEPORTEES

La cérémonie s'est déroulée le 27 avril au Mémorial Gilberte du Martray. Cette commémoration annuelle permet de mettre à l'honneur les personnes, notamment les femmes, qui ont été déportées lors de la seconde guerre mondiale.



■ CEREMONIE DU 8 MAI

Le 8 mai 1945 marque la fin de la seconde guerre mondiale en Europe et la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie. Cette date est jour férié.

 Il y a 79 ans déjà, les peuples retrouvaient la paix et étaient plein d'espoir. Malheureusement, cette tranquillité est bien fragile et nous pouvons le constater quotidiennement au vu des conflits, des manifestations, des assassinats, de la violence, qui sévissent dans notre monde.



≡ INFOS DU DEPARTEMENT

Le Département que nous représentons est un partenaire essentiel de Saint-Romain-la-Motte



Nous sommes heureux de profiter de cette tribune pour redire le rôle incontournable du Département dans la vie quotidienne des Ligériens en général et des Saint-Romanaises et Saint-Romanais en particulier. En effet, notre Collectivité accompagne chacun de la naissance à la fin de vie. Elle est un échelon transversal qui trouve ses racines dans la Solidarité.

Cette solidarité, elle est humaine bien sûr mais aussi territoriale, et c'est en cela que le Département de la Loire se démarque véritablement : il est le premier partenaire des communes et donc aménageur du territoire et garant d'une excellente qualité de vie, où que l'on choisisse de s'installer et d'habiter.

A Saint-Romain, cette solidarité territoriale s'illustre par exemple par un soutien aux associations, à l'agriculture, à la pratique sportive et bien évidemment, par un accompagnement sans faille dans l'amélioration des équipements municipaux.

Ainsi, depuis le début de notre mandat départemental, nous sommes fiers d'avoir voté 271 800 € pour Saint-Romain-la-Motte et ses habitants, une somme importante qui se décline au quotidien :

27 660 € pour soutenir nos agriculteurs ;

1 750 € pour l'accompagnement des clubs sportifs ;

6 chèques vélo d'une valeur de 300 € pour faciliter l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ;

400 € pour aider nos associations ;

32 569 € au titre des amendes de police pour notamment la sécurisation piétonne du carrefour entre la RD18 et la RD 39 et la création de places de stationnement ;

107 928 € en ce qui concerne la répartition du fonds de péréquation des droits de mutation ;

71 641 € pour l'entretien et la rénovation des voiries communales ;

28 000 € pour permettre :

Le changement de la chaudière du centre de loisirs, et la réhabilitation d'une salle sans hébergement ;

L'installation de radiateur, l'isolation du plafond, et l'installation de sèche-mains à la salle des fêtes ;

L'étanchéité du bâtiment du club des jeunes ;

L'isolation des combles de la mairie.

L'ensemble des aides que nous votons, ont un impact positif sur le dynamisme et l'attractivité de Saint-Romain, qui rejaillit sur ses habitants. Une commune qui bénéficie d'infrastructures adaptées, une commune où il fait bon vivre, est une commune qui garde ses habitants et en attire de nouveaux. C'est, vous pouvez le constater, notre priorité absolue !

A vous tous, Saint-Romanaises et Saint-Romanais, nous souhaitons un bel été. Nous prenons beaucoup de plaisir à venir ici, vous rencontrer et échanger. Sachez que vous pouvez compter sur nous et sur notre disponibilité.

INFOS DE ROANNAIS-AGGLOMERATION

La patinoire en mode rollers !

Nostalgiques du patin à roulettes ou adeptes du roller, rendez-vous cet été à la patinoire ! Une piste de 1500 m² – la plus grande de la Loire – a remplacé la glace ! Idéal pour se divertir en famille ou entre amis.

Depuis le 25 mai, la glace a disparu de la patinoire ! À la place, des dalles en matériaux composites ont été assemblées et les roulettes ont remplacé les lames des patins. « Il nous fallait trouver de nouvelles idées d'animations pour pleinement exploiter la patinoire », souligne Gilles Goutaudier, conseiller communautaire délégué aux grands équipements sportifs. Avec cette nouvelle offre, le temps d'utilisation de la patinoire sera multiplié par 1,5.

Des tarifs inchangés

Roannais Agglomération a souhaité une continuité dans les tarifs. Aucun changement donc par rapport à la saison hivernale : 7,50 € pour une entrée avec la location des rollers, 5,50 € sans les rollers, 3 € pour les 3-5 ans (rollers inclus), 2,50 € pour les visiteurs, gratuit pour les moins de 3 ans (rollers inclus). Des packs de 5 entrées sont également proposés pour 30 ou 22 € (avec ou sans rollers). Pour votre sécurité, il est possible de louer le matériel de protection : 2 € le casque et 5 € le pack intégral.

Des horaires d'ouverture en deux temps

Jusqu'au dimanche 23 juin, la patinoire est accessible le mercredi et le samedi, de 14h à 18h30, et le dimanche, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30.

Du lundi 24 juin au dimanche 4 août, l'amplitude horaire est augmentée. Vous pourrez venir patiner tous les jours de la semaine à votre guise : du lundi au samedi, de 14h à 18h30, et le dimanche, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30.

Soirée Roller Disco

À partir du 24 juin, tous les vendredis, de 20h30 à 23h, c'est soirée Roller Disco ! Paillettes, boules à facettes et DJ ambianceront vos soirées. Avec en ouverture et clôture de saison, la présence de l'Estafête pour animer ces deux soirées.

Tarif : 8,50 €.



Scannez le QR code pour réserver votre entrée



Infos en +

Fêter l'anniversaire de votre enfant, c'est possible.

Associations, centres de loisirs, instituts spécialisés, privatisez la piste de 10h à 12h.*

Comités d'entreprise : tarification spéciale.

Renseignez-vous au 04 77 23 60 20

*Le mercredi (jusqu'au 23/06) et du lundi au vendredi (du 24/06 au 4/08)

≡ RAPPEL DE QUELQUES REGLES DE CIVISME

BRUITS DE VOISINAGE

(Extrait de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2000)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables : de 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

A noter que toute personne utilisant des appareils bruyants dans le cadre de ses activités professionnelles, hors de ses locaux ou dépendances, doit interrompre ses activités entre 20 h et 7 h et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention d'urgence.



ELAGAGE HAIES ET ARBRES

Toujours les mêmes interrogations au sujet de la taille des haies et des branches d'arbres qui débordent sur la voie publique.

Qui doit faire ces travaux ?

L'article n° D161-24 du code rural dit : « Si la haie se trouve sur votre parcelle, l'entretien vous en incombe, et ce, des deux côtés, de même pour les branches des arbres ».

La commune a, elle, l'entretien par fauchage des accotements et des fossés lui appartenant.

Certaines communes vont plus loin dans l'application de ces règles !

Quand, elles jugent que les branches gênent les lignes électriques ou que la haie empêche la libre circulation, le propriétaire est informé.

En cas de non-exécution des travaux, un arrêté municipal est appliqué avec une date butoir.

Passé ce délai, les travaux seront confiés à un prestataire, ce dernier établira un devis qui sera remis au propriétaire.



ATTENTION :

L'élagage des haies et des arbres est interdit du 16 mars au 15 août

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Sur la voie publique ainsi que dans les parcs, squares ou jardins, lorsque leur présence y est autorisée, les chiens ne peuvent circuler que tenus en laisse.

Comme indiqué sur les panneaux mis en place à divers endroits de la commune, les propriétaires doivent ramasser les déjections de leurs chiens.



STATIONNEMENT

Les stationnements sur les voies de circulation, sur les trottoirs et sur les places réservées aux handicapés sont formellement interdites.



PROPRETE DES RUES

Il est demandé à chaque riverain de procéder au désherbage, au nettoyage des feuilles mortes et, le cas échéant, au déneigement des trottoirs jouxtant sa propriété.



≡ SAINT-ROMAIN DE FRANCE



Cette année, la 12ème Romanaise s'est déroulée à DANGE-ST-ROMAIN dans le département de la Vienne, les 5, 6 et 7 juillet 2024.

Comme en 2022, l'association a décidé de faire un bus commun avec ST-ROMAIN D'URFE. Le nombre de participants étaient de 13 personnes pour ST-ROMAIN-LA-MOTTE et 23 personnes pour ST-ROMAIN D'URFE.

Nous sommes partis le vendredi à midi. Le rassemblement national a commencé le soir autour d'un repas.

Le samedi, une fanfare dynamique animait le défilé dans les rues de DANGE-ST-ROMAIN. Après le repas, nous avons pu découvrir la région en visitant, au choix, le château des Ormes ou le grand atelier (musée d'art et d'industrie). Une soirée de gala clôturait la soirée.

Le dimanche, en début de matinée, une cérémonie en l'honneur de ST-ROMAIN a été célébrée dans l'église dont la construction remonte à la fin du XIIe siècle.

Cette célébration fut accompagnée d'une chorale, et suivi de chants marins au bord de la Vienne et d'une visite du village.

Avant le repas, lors de l'assemblée générale, il a été évoqué le nombre décroissant de participants, les difficultés pour certaines communes d'organiser les "Romanaises" et le vieillissement des membres des associations locales. Il a été décidé, en séance, de suspendre pour deux ans ce rassemblement annuel le temps de trouver des solutions.

Vers 17 h, nous avons pris la route après un week-end très festif et rempli d'émotions.



CLSH

L'association "L'île des Enfants" propose aux familles plusieurs services :

Un centre de Loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans (mercredis et vacances scolaires)

Un accueil Périscolaire pour les enfants scolarisés à St-Romain-la-Motte (avant et après l'école)

Dans un cadre convivial et sécurisant, une équipe d'animateurs qualifiée et dynamique propose pour les mercredis et chaque période de vacances des programmes d'activités aux thématiques variées. Ils permettent aux enfants de vivre des temps de détente, de jeux mais également de découverte et d'apprentissage ludique.

"L'île des Enfants", c'est aussi des parents et des bénévoles, qui grâce à leur disponibilité permettent à l'association d'exister et perdurer et aux enfants de vivre des moments riches et stimulants.

Alors ... pour rire et s'amuser, pour être avec les copains ou s'en faire de nouveaux, pour créer, bouger, explorer, découvrir, ...direction "L'île des Enfants" !

Si vous êtes intéressés par nos services ou pour de plus amples renseignements sur nos horaires d'ouverture, nos tarifs, nos programmes d'activités ou nos projets, contacter :

Le Centre de Loisirs

du lundi au vendredi de 14 h à 18 h 30

04.77.64.53.47

liledesenfantsclsh@gmail.com



COMITE DES FETES



Après le coup d'envoi des festivités 2024 donné par notre marché artisanal le 17 Février suivi du Vide Grenier le 14 Mai, l'équipe du Comité s'active pour préparer la Fête Patronale du Vendredi 19 Juillet 2024 au Dimanche 21 Juillet 2024.

Nous sommes certains que vous avez retenu la date !!!

La Fête se déroulera :

Vendredi 19 Juillet 2024

Dès 17h, vide grenier semi nocturne (Espace Salle Era) suivi d'une soirée musicale Ambiance assurée avec buvette et vente de Pizzas confectionnées par Pizza Délice au cœur de la fête.

Samedi 20 Juillet 2024

Repas champêtre servi par le Comité des Fêtes à partir de 19 h 30.

Cartes en vente à l'épicerie Vival de St-Romain-la-motte et auprès des membres du Comité des Fêtes.

Retraite aux flambeaux

Vers 22 h 00 qui nous conduira au feu d'artifice vers 22 h 30.

Bal des jeunes

(Autour de la salle Era)



Dimanche 21 Juillet 2024

Animation assurée par le club des Jeunes de Saint-Romain-la-Motte. Programme surprise.

Buffet, Buvettes, Manèges enfants, auto-tamponneuses, stand de tir... Tout au long du week-end !!!



A noter sur vos agendas les animations de l'Automne !!

Vendredi 6 Septembre 2024

- « BARBECUE PARTY »

Venez acheter vos produits auprès des producteurs locaux présents, faites cuire sur les barbecues géants et dégustez le tout sur place !! Buvette, barbecues géants, groupe de musique seront de la "Party" !! N'oubliez pas d'apporter vos couverts et assiettes !!

Samedi 28 Septembre 2024

Concours de Pétanque 13 h 30



Nous vous attendons nombreux !!



Depuis 1586 au signoble
MAISON J.B. CLAIR
 Fondée en 1896
 AOC Côte Roannaise, Vin de Pays d'Aifé
 Méthode Traditionnelle Beul et Demi-Sec

Route des Baccages
 Le Chambon 42870 Renaison
 04 77 64 40 01
 06 66 04 69 81
claudineclair@yahoo.com

Visite gratuite des caves voûtées en
 Français, Anglais ou Italien
 Dégustations gratuites pour les
 groupes de moins de 10 personnes

LOISIRS DANSE



La saison 2023-2024, animée par Dominique et Jean Marcel, a pris fin le 12 juin. 25 participants ont pu se retrouver chaque mercredi, à 20 heures, à la salle municipale.

Noël, la Galette des Rois et Carnaval ont été, selon la tradition, célébrés avec davantage de réjouissance. Un pique-nique avec jambon à la broche a eu lieu le 6 juillet.

Un repas dansant (avec orchestre) est prévu le 23 novembre prochain à la salle ERA.

Nous rappelons qu'il est possible de s'inscrire au cours, pour 1 ou 2 heures, en appelant les numéros suivants :

07 77 25 13 14 ou 06 20 76 04 34.

Loisirs Danse souhaite à chacune et chacun un bon été et d'excellentes vacances.



Le bureau :

Présidente : Renée Guérin
Trésorière : Josiane Beauchet
Secrétaire : Annick Dubessy



ASSR BASKET



L'Association Sportive de Saint Romain la Motte conclut une belle saison de basket avec ses 204 licenciés !

Bilan sportif 2023 / 2024 :

Jusqu'à 24 babys présents (de 4 à 7 ans) toute la saison ! La relève est assurée. 😊

Bravo à l'ensemble de nos équipes jeunes qui réalisent de beaux championnats : mentions spéciales aux U18F qui évoluaient en D1 et aux U17M1 qui évoluaient en Régionale 3.

Félicitations à nos U15M qui terminent premiers de leur poule D2. Ils s'inclinent malheureusement lors d'une finale triangulaire le samedi 15 juin à Veauche.

Mention spéciale à l'Equipe 2 Masculine qui termine invaincue et gagne sa montée en DM3 à l'issue de la saison et remporte la coupe de la Délégation. Ils perdent malheureusement pour le titre de DM4 en demi-finale le dimanche 16 juin à Lagresle.

Bravo Francky pour ces deux belles performances avec l'Equipe 2 Masculine et avec tes U15M.



L'Equipe 1 Féminine réalise une très belle deuxième phase et assure son maintien en Régionale 2. Elle passe même à un petit point des phases finales. Merci à Ben pour cette très belle saison et bonne continuation à lui sous d'autres couleurs.

Ecole d'arbitrage

Dix-sept jeunes licenciés ont participé à l'école d'arbitrage, mise en place pour la 3ème année consécutive. Un grand merci à Géraldine, Florence et Océane, nos arbitres du club, qui prennent du temps pour nos jeunes.



Mise en lumière

Très joli parcours pour une jeune joueuse formée chez nous, Emma Grimonpont, arrière-petite-fille de Marius et Madeleine Dalléry. Elle vient de remporter le titre de Championne R1 avec son équipe U13 du Roannais Basket Féminin, pour laquelle elle joue depuis 2021. Elle intégrera le Pôle



Espoirs de Lyon la saison prochaine. Nous lui souhaitons le meilleur.

Nos diverses manifestations :

L'Arbre de Noël a permis de rassembler nos licenciés et leurs familles le samedi 16 décembre 2023. Le Père-Noël est venu rendre une petite visite aux plus jeunes avec de belles chaussettes.

Notre traditionnel Tournoi 3X3 de février a fait carton plein en rassemblant 16 équipes seniors et 12 équipes jeunes. Une belle journée autour du ballon orange.

Beau succès pour notre 13ème Barbecue Géant du samedi 1er juin 2024. Ce sont près de 280 repas qui ont été servis cette année. Merci à tous les bénévoles qui ont prêté main forte.

A venir :

L'Assemblée Générale du club a eu lieu le dimanche 30 juin à 11 h 00 à la salle ERA. Elle a été suivie d'un pique-nique partagé.



Contacts :

 <https://as-saint-romain-la-motte-basket.fr>

 Mail : assr.basket@orange.fr

 Portable ASSR : **06 63 80 73 57**

 FaceBook : **As St Romain la Motte Basket**

Instagram : **assr_basket**



QR code site ASSRBasket

L'ATRIER ROANNAIS

**Vente et installation de
poêles et cheminées à bois
et granulés**

**1 route de Noailly
42640 St Romain la Motte**

Tél: 04 77 67 45 89

Mail : atrier.roannais@gmail.com



≡ TENNIS

Cette année, 22 enfants sont inscrits au club et s'entraînent le mardi soir sur 3 cours. L'entraînement sénior, comprenant 6 membres, se déroule le mardi soir à 20 h après celui des enfants.

Le samedi 25 Mai, 13 enfants du tennis club de Saint-Romain-la-Motte se sont rendus sur les courts de Saint-Just-la-Pendue pour une rencontre amicale contre les clubs de TC St-Just/St-Symphorien et Balbigny.

Ce sont donc 24 enfants nés de 2010 à 2016 qui ont pu s'affronter dans un très bon état d'esprit.

Un goûter et une récompense étaient offerts par le club de Saint-Romain.

Les séniors plus ont participé à la coupe CAREN et ont fini 2ème de leur poule.




CHIAVERINA
CARRIÈRE • DÉMOLITION • TP

Carrière roche massive • Démolition • Travaux Publics

Au service des professionnels et particuliers

535 Rue du Pont - 42120 COMMELLE VERNAY
contact@chiaverina.fr / 04 77 72 31 02 / www.chiaverina.fr

MECA-AGRI 42



ETS PEPIN ZI Bonvert
42300 MABLY

04 77 71 03 38

Réparation matériel Agricole et de Motoculture

AMICALE BOULE LYONNAISE

Les licenciés avec leurs nouveaux équipements offerts par le garage PAYRARD de St-Germain-Lespinnasse.



Cette année, le nouveau bureau a décidé de remettre les jeux de boules en sécurité. Après l'intervention des employés municipaux, les boulistes ont refait les barrières et mis un nouveau grillage pour sécuriser les jeux le long du filerin. Les terrains ont été nettoyés puis retracés.



Pour les nouveaux joueurs, les entraînements se feront les jeudis ou vendredis dès 14 h 00 dans un cadre verdoyant et ombragé.

Plusieurs équipes ont représenté le club lors des éliminatoires du championnat de France avec plus ou moins de chance. Une mention spéciale pour l'équipe de Jean-François DURIER, Pascal ARTHAUD, Hervé GONNET, Jean KONEFAL et Marc DURIER qui s'incline à la dernière partie qualificative par 10 à 8.

Pour la date des concours, une affiche est disponible pour les inscriptions au terrain. N'hésitez pas à vous inscrire afin de passer un bon moment dans une ambiance conviviale où le mot d'ordre est de jouer et se faire plaisir.



RESULTATS DU CONCOURS

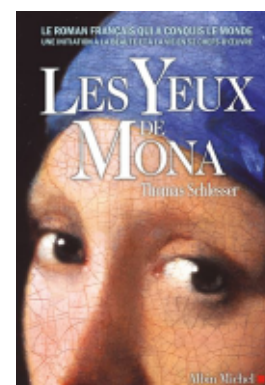
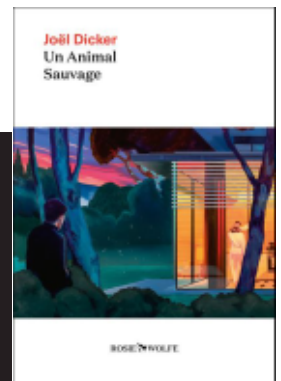
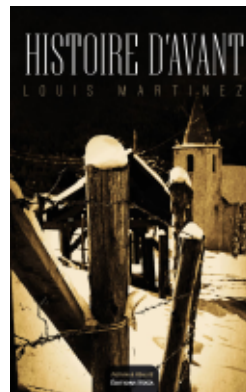
A l'occasion du marché artisanal de février 2024, un concours comprenant 5 questions sur le département de la Loire a été organisé par la médiathèque.

Les gagnantes sont Flavie PONCET pour le jeu des enfants et Gisèle DECLOITRE pour les adultes.

Félicitations à elles !!!!



LIVRES ADULTES



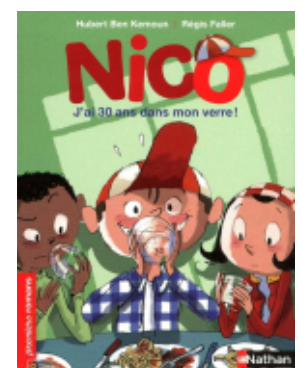
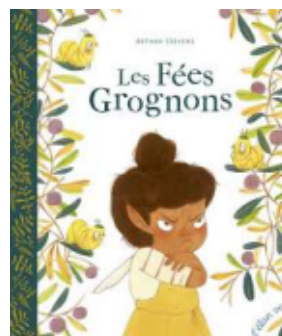
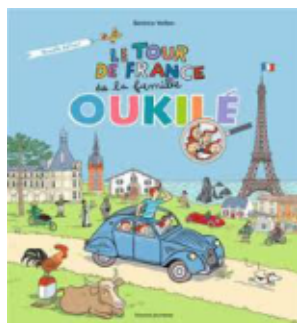
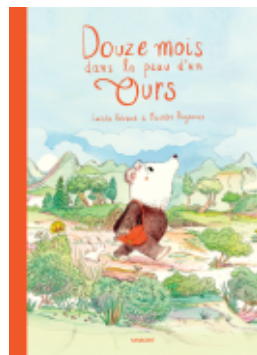
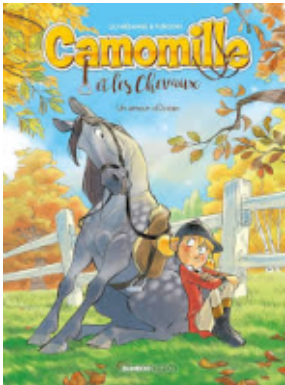
LIVRES ADULTES (suite)



Liban



LIVRES ENFANTS



≡ PAUL PAIRE

Paul PAIRE est né en 1932. Second d'une famille de 9 enfants, il fait ses études en tant qu'apprenti à l'Arsenal de Roanne. Après son service militaire en Algérie, il intègre l'école Normale. Après l'obtention du diplôme de professeur technique, il est nommé à Soissons.

A son retour dans la région Roannaise et au vu de son engagement auprès des jeunes, il prend la direction du centre de vacances de l'ARVEL.

A la recherche d'un terrain à bâtir, il tombe sous le charme d'une parcelle à St-Romain-la-motte et construit son chalet.

C'est en 1971 qu'il rejoint l'équipe municipale de Monsieur Pierre DARCON (maire de 1965 à 1977). Il est élu 2ème adjoint puis Maire de 1977 à 1997.

Durant ses mandats, il s'investit beaucoup auprès de la jeunesse.

Le 10 octobre 1971, il décide de créer le club des jeunes. Pour que cette jeunesse puisse se réunir, il leur faut un lieu de rencontre. Il entend parler d'une salle à démonter sur Lyon. Elle appartient au domaine et pourrait être mise à leur disposition à condition qu'une animation soit faite une fois par mois.

Paul PAIRE, assisté d'un artisan, des jeunes et des bénévoles se rendent sur Lyon pour démonter la salle et la remonter sur St-Romain-la-Motte (salle municipale aujourd'hui).

A cette époque, les animations s'enchaînent : ball-trap, jeux de société, « figot » des jeunes mariés, fêtes champêtres, exposition moto, inter village.....

Rappelons nous du célèbre tête à tête annuel de pétanque du Club des jeunes réunissant toutes les générations, hommes et femmes, de la commune qui a duré plusieurs décennies.

La 1ère équipe féminine de basket est créée par le club des jeunes et ensuite intégrera le club de Basket.

Paul PAIRE, toujours très actif et innovant fait venir le député Alain TERRENOIRE. Au vu des animations intenses réalisées, un Mill' club en kit leur est attribué en 1981 sur les mille clubs remis au niveau national. Encore une fois, tout le monde se retrouve les manches pour monter cette salle sous la direction de Gaby ROGUE.

Une nouvelle activité est née : les sorties de ski dans les locaux de l'ARVEL de la station des Gets, (sorties toujours d'actualité mais pas dans la même station). Les jeunes et même certains parents de l'époque doivent s'en souvenir « que de parties de rigolades !!! »

D'autres projets vont voir le jour :

- Amélioration de la salle communale (agencement d'un vestiaire, d'un WC), création du terrain de basket extérieur goudronné.

- Construction d'une nouvelle école en 1982.

- Construction d'une salle d'animation rurale (ERA) grâce aux subventions attribuées. Cette salle permet de disposer d'un local pour le basket et diverses manifestations. C'est une belle réussite.

- Acquisition de la maison bourgeoise (Petit Mareuil) et des terrains, pour installer la mairie qui se situait à l'époque dans les locaux de la poste et de la médiathèque aujourd'hui.

- Achat de la zone artisanale du Temple.

- Amélioration de l'assainissement des baraques, du bourg (création d'une lagune).

- Construction de lotissements communaux qui ont permis l'augmentation de la population qui est passée de 800 à 1 300 habitants environ.

Paul PAIRE a été président du Sivom de la côte Roannaise où il s'est beaucoup investi pour la mise en place du ramassage des ordures ménagères. Autrefois, celles-ci étaient effectuées par les cantonniers avec le camion de la commune de St-Germain-Lespinasse. Les ordures étaient ensuite entreposées dans la carrière des Baraques.

Paul PAIRE trouvait le temps de jouer au basket en plus de son investissement communal.

Depuis la retraite, bien méritée, il se divertit en entretenant son terrain de 4 000 m² et en jouant aux boules lyonnaises une fois par semaine.

Il a beaucoup œuvré pour dynamiser la commune de St-Romain-la-Motte.

Le p'tit curieux remercie Paul PAIRE pour sa disponibilité.



LES PRESTATIONS COMMUNALES

La corvée royale au XVIIIème siècle

La corvée permettait de réquisitionner des habitants domiciliés dans les communautés rurales situées dans un périmètre de quatre lieues (seize kilomètres) de part et d'autre d'une route, pour les employer à sa construction ou à son entretien. Ce travail imposé permit d'agrandir et moderniser le réseau des routes en France.



La construction d'un grand chemin
Vernet Joseph (1714-1789)
Paris, musée du Louvre

Les corvéables employés soit comme voituriers pour approvisionner les chantiers en matériau de construction, soit comme manœuvre pour les extraire et pourvoir à des travaux de gros œuvre, devaient ainsi fournir un certain nombre de jours de travail par an, au printemps et à l'automne.

Cette obligation retombait principalement sur les paysans. Outre les privilèges attachés au clergé et à la noblesse, les enfants âgés de moins de 12 ans, les vieillards, les infirmes, les officiers et certaines professions en étaient exemptés.

La communauté rurale était responsable de la tâche à réaliser. Cette solidarité collective dans l'effort à consentir était présentée par l'administration royale comme un gage d'émulation au travail. Dans la majeure partie du royaume, la corvée était répartie en fonction du nombre de personnes et de bêtes corvéables, des travaux à réaliser, ceci hors saisons de la récolte des fruits ou de la culture de la terre, en retranchant les jours de mauvais temps, de forte gelée, ainsi que les jours de fêtes religieuses (80 à 100 jours selon les diocèses).

Sur cette base, le nombre de journées de corvée exigibles ne devait pas excéder trente. La réquisition sur une aussi longue période reste exceptionnelle ; c'est sur la base de 12 jours que la norme temporelle va s'imposer.

Les corvéables n'effectuaient pas en continu le nombre de jours prescrit à chaque saison. Le mémoire de Philibert Orry, contrôleur général des finances prévoyait « chaque corvée ne durera tout au plus qu'une semaine et ne comprendra que la moitié des charriots et manœuvriers, afin qu'ils aient une semaine de repos en deux semaines de travail, c'est à dire, qu'après la première semaine, cette moitié d'ouvriers sera renvoyée et relevée par la seconde et ainsi tour à tour ».

Les corvées seigneuriales furent supprimées à la révolution, mais les prestations communales les remplacèrent.

Suite à la loi du 28 juillet 1824, il y a 200 ans, les chemins vicinaux sont à la charge des communes. Celles-ci pour pallier à l'insuffisance de leurs ressources peuvent avoir recours à la corvée.

Les villageois vont travailler sous la surveillance d'un employé de la mairie. C'est lui qui assigne les tâches, houspille les « tire aux flancs », coche les listes pour vérifier que tous sont bien présents sur le chantier. Ces « prestations » ne sont rien moins qu'un impôt communal sous une forme non pécunière, que tout chef de famille se doit d'accomplir sans toucher le moindre centime de salaire. Ces prestations, selon la loi de 1824, ne peuvent excéder deux journées de travail ou leur valeur en argent pour le chef de famille, chacun de ses fils vivant avec lui, ainsi que ses domestiques mâles, pourvu que les uns et les autres soient valides et âgés de vingt ans accomplis.

Ils doivent aussi fournir deux journées, au plus, par bête de trait ou de somme, par cheval de selle ou d'attelage de luxe et de charrette en sa possession.

Ils vont casser du caillou, manier pelles et pioches pour boucher les trous de la chaussée, figoler la surface de roulement avec des mètres cubes de gravier, creuser les fossés...

Ainsi les habitants dont le territoire était traversé par la route de Paris à Marseille, rebaptisée plus tard route nationale 7, ont contribué à l'essor de cette voie de communication au trafic soutenu, porteuse de débouchés commerciaux et source de richesses.



La Route Nationale dans la traversée des Baraques, vue vers St Germain L'Espinaire. Image réactive

Les prestations communales disparaissent vers 1950. Et reviennent ...sous la forme de chantiers communaux, comme à Huberville dans la Manche, où Monsieur le Maire a invité ses administrés à le rejoindre pour poser des buses, déverser des cailloux, mettre du sable sur les aires de jeux ...c'est la 17ème année qu'ils réalisent ensemble ses travaux d'intérêt public.

En remerciement du service rendu, Mr le Maire a invité sur ses propres deniers ces volontaires à petit-déjeuner, déjeuner et dîner, tout en faisant remarquer que ces travaux effectués par une entreprise extérieure auraient coûté 5 ou 6 fois plus cher.

É SOLUTION DES JEUX DE DECEMBRE 2023

■ DICTEE



Rappel : traquez les dix fautes d'orthographe qui se sont glissées dans ce texte.

La Loire,

Elle coule, roule, s'enroule, la Loire, tendre ou impétueuse, entre vals et près. Ni les donjons qui s'y sont **reflétés**, ni les gentes dames qui s'y sont mirées, ni les amoureux qui y ont **canoté** n'ont réussi à la canaliser.

Est-il né, celui qui, es qualité, la domptera ? Troublante maîtresse ou fascinante traîtresse que nul n'apprivoise, la Loire affouille son lit en tourbillonnant. Tantôt elle **serpente**, sauvage, inondant les champignonnières, effrayant les **martins-pêcheurs**, charriant tout sur son passage. Tantôt, empreinte d'une douceur toute tourangelles, elle caresse les vignobles effleurant quelque (s) cep (s) tortu (s) et berce les gabarres et les plates.

Regardez, dans les eaux ligériennes, l'alose nacrée, l'ablette et le barbeau, les hideuses lamproies et les élégants **sandres** filer vers les amorces séchées et autres appâts lancés par les pêcheurs sillonnant leurs rives.

Sur quelque mille kilomètres, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à la **mer**, admirez, au-dessus des remous, le vol des aigrettes et des grèbes huppés ; voyez, sur les lieux plains, les alluvions **accumulées** mais, surtout, gardez-vous d'emprunter les bancs de sable.

Méfiez-vous encore des crues qui envahissent les chemins de halage. Réfugiez-vous plutôt près des coteaux, dans une habitation troglodytique. Car perfide est la Loire : mieux vaut découvrir ses appas du haut des levées que d'être trop à **ses** pieds. Les imprudents qu'elle a avalés dans ses tourbillons, les navigateurs qu'elle a précipités dans ses gouffres profonds se comptent par centaines depuis la nuit des **temps**. Fleuve royal certes, mais à **côtoyer** avec prudence.

Dictée concoctée par la linguiste Micheline Sommant chargée de cours à l'Université Paris 3. Membre du jury national des Dicos d'or (en 2003) Elle est à l'origine de la création, en 1985, des "Championnats d'orthographe", devenus depuis les "Dicos d'or". Experte passionnée par les finesses du vocabulaire, de l'orthographe et de la grammaire, elle est l'auteur de la plupart des célèbres dictées et des tests qui font chaque année les délices des amoureux de la langue française.



■ EXERCICE DE MATHÉMATIQUES

Faites chauffer vos neurones !

Issu de « J'apprends l'arithmétique et ses applications » aux éditions Bourrelier
Classe de fin d'études (Certificat d'Etudes Primaires) 1953

Problème :

Le prix de base kilométrique de la SNCF était en novembre 1952 de 6,25 F par km en 2ème classe.

Un père de famille nombreuse qui avait une réduction de 30% a pris un billet de 2ème classe de Paris à Cherbourg dont la distance est de 371 km.

Combien a-t-il payé

$$(371 \times 6,25) - 30\% = 1\,623,12 \text{ frs}$$



Problème :

Une ménagère veut faire de la confiture avec 26 kg de pommes.

Le déchet à l'épluchage est de 10% du poids ; il faut ajouter 800 gr de sucre pour 1 kg de pommes épluchées ; le mélange perd à la cuisson 15 % de son poids.

Quel sera le poids de la confiture ?

$$35,80 \text{ kgs}$$

Problème :

Un village a 300 habitants qui utilisent chaque jour, chacun, en moyenne 25 l d'eau. Il faut compter en outre 1500 l d'eau par jour pour l'arrosage des jardins et 2,5 m³ pour l'abreuvoir.

Le réservoir du Château d'eau a un volume de 240 m³.

Pendant combien de jours peut-il suffire aux besoins du village lorsque la pompe d'alimentation ne fonctionne pas ?

$$20,86 \text{ jours}$$



Industry

EC2i

Solutions

odoo

Intégrateur Odoo

Votre partenaire pour les professionnels, TPE, PME

Téléphonie

Connexion Internet

Infogérance

JEUX DE L'ÉTÉ 2024

■ HISTOIRE DU BIKINI

Avec l'arrivée de l'été, les tenues vestimentaires se sont allégées. Shorts, bermudas, jupes courtes, maillots de bain font désormais partie de notre garde robe.



Le P'tit Curieux a choisi de vous relater l'histoire d'un vêtement qui a fait couler beaucoup d'encre : Le bikini.

LE BIKINI, BOMBE ANATOMIQUE

En 1928, Louis REARD, ingénieur automobile, dépose les marques d'article de tricot REARA et R, puis crée en 1929 avec 2 associés, les établissements REARD, spécialisés dans la fabrication de bonneterie, au 24 rue du Sentier à Paris.

En 1946, il prend la gérance de la boutique de lingerie de sa mère « les folies bergères ». Il est convaincu que la guerre a apporté de l'autonomie aux femmes et qu'elle doit être pérennisée... Cette même année, il entre en compétition avec le couturier Jacques HEIM, pour la conception du plus petit maillot de bain au monde.

Le modèle HEIM se compose de 2 pièces, un short bouffant pour le bas couvrant le nombril et un haut à volants, baptisé Atome.

REARD, qui a observé les femmes retrousser leur vêtement de plage pour obtenir un maximum de bronzage, présente un maillot composé de 4 triangles de tissus inversés, reliés par des cordes (1m de tissus pour le haut et le bas) dévoilant largement le nombril et une partie des fessiers.

Ne trouvant pas de modèle pour présenter sa création, aux motifs imprimé journal, lors de la fête de l'eau qui élit la plus jolie nageuse à la piscine Molitor, il recrute Micheline BERNARDINI, danseuse nue au Casino de Paris.

On est le 5 juillet 1946, soit 4 jours après le 1^{er} essai public américain d'une bombe atomique dans l'atome Bikini aux îles Marshall (Pacifique) Le mannequin BERNARDINI reçoit plus de 50 000 lettres de fans. Jugée scandaleuse, elle fait l'effet d'une bombe « anatomique » dans le monde de la mode. Le bikini est né.....

Ce maillot iconique devenu un nom générique, considéré comme sexuellement attirant, impudique et indécent, sera d'abord censuré et décrié dans certains pays (Italie – Espagne – Australie), condamné par le Vatican, et interdit sur la côte d'azur française jusqu'en 1949.

Il connaîtra sa consécration grâce à Brigitte Bardot qui l'arborera en 1952 sur les plages de Saint-Tropez, suivie par des icônes Hollywoodiennes comme Ursula Andress dans James Bond.



■ LES NOUVEAUX PANNEAUX ROUTIERS



Avant de prendre la route pour les vacances, le P'tit Curieux vous propose un jeu permettant de reconnaître quelques nouveaux panneaux que vous n'avez peut-être pas encore rencontrés.

Le code de la route s'enrichi au fil des années de nouveaux panneaux signalétiques. Saurez-vous reconnaître ceux-ci ? A vous de jouer ! Reliez par une ligne la définition au panneau correspondant.

- Panneau de signalisation qui indique un emplacement où une aire de stationnement réservé au covoiturage.
- Panneau indiquant une voie réservée aux véhicules de transport en commun, aux taxis et aux véhicules transportant un nombre minimal d'occupants y compris le conducteur, notamment dans le cadre du covoiturage ou aux véhicules à très faibles émissions.
- Panneau d'annonce de nappes de brouillard ou de fumées épaisses, le plus souvent utilisé sous sa forme temporaire.
- Panneau d'impasse avec sortie pour cycliste et/ou piétons, indiquant la présence d'une ou de plusieurs sorties au bout de l'impasse pouvant être empruntées par un piéton ou un cycliste.
- Panneau d'indication de zone de parking placée sous vidéosurveillance indiquant aux usagers de la route circulant ou s'apprêtant à circuler dans un parking donné que leurs déplacements pourront être enregistrés par le biais de caméras de vidéosurveillance.
- Panneau souvent associé à un élément de signalisation lumineuse de tourne à droite cycliste. Lorsqu'un cycliste rencontre ce panneau, il peut suivre, lorsque vient le moment propice, l'indication de circulation qu'il décrit, à savoir la possibilité de tourner à droite ou de continuer tout droit alors que le feu est rouge pour les autres usagers.
- Panneau de forme carrée sur fond jaune qui a pour objectif de lutter plus efficacement contre les prises à contresens des bretelles de sortie des routes et autoroutes à chaussées séparées.



QUIZ enfant : Relie l'image à la bonne réponse

Où dois-tu toujours traverser la rue ?



- Entre deux voitures garées
- Devant une maison
- Sur le passage pour piétons

Quelle partie de ton corps dois-tu absolument protéger quand tu fais du vélo ?



- La tête
- Les mains
- Les pieds

Que dois-tu attendre avant de traverser sur un passage pour piétons ?



- Que toutes les voitures soient arrêtées
- Que le feu soit vert pour les piétons
- Les deux

Où dois-tu attendre le bus ?



- À l'arrêt de bus
- Derrière l'arrêt de bus
- Au bord de la route

Que peux-tu mettre sur ton cartable pour être visible quand il fait sombre ?



- Des ampoules
- Des paillettes
- Des bandes rétro réfléchissantes

À vélo, que dois-tu faire pour indiquer que tu vas tourner à gauche ?



- Tendre ton bras gauche
- Tendre le pied gauche

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

JUILLET 2024

| | | |
|-------------|-------------------|------------------|
| Vendredi 19 | → Fête Patronale | Comité des Fêtes |
| Samedi 20 | | |
| Dimanche 21 | | |
| Samedi 27 | Concours officiel | Boule lyonnaise |

AOUT 2024

| | | |
|-------------|------------------------|-----------------|
| Vendredi 16 | Concours semi nocturne | Boule lyonnaise |
| Samedi 31 | Challenge des Maires | Boule lyonnaise |

SEPTEMBRE 2024

| | | |
|-------------|----------------------|------------------|
| Vendredi 6 | Barbecue party | Comité des Fêtes |
| Samedi 7 | Tournoi jeunes | ASSR Basket |
| Dimanche 8 | Tournoi seniors | ASSR Basket |
| Samedi 14 | Fête des classes | Classes en 4 |
| Vendredi 20 | Concours de pétanque | Club des jeunes |
| Samedi 21 | But d'honneur | Boule lyonnaise |
| Dimanche 22 | But d'honneur | Pétanque |
| Samedi 28 | Concours de pétanque | Comité des Fêtes |

OCTOBRE 2024

| | | |
|------------|---------------------------------|-----------------------|
| Vendredi 4 | Concours de belote | Club amitié et gaieté |
| Samedi 5 | Concours sociétaires à la mêlée | Boule lyonnaise |
| Dimanche 6 | Repas à emporter | CCAS |
| Jeudi 31 | Bal halloween | Club des jeunes |

NOVEMBRE 2024

| | | |
|-------------|-------------------------|-------------------------------|
| Samedi 2 | Loto | Pétanque |
| Vendredi 8 | Assemblée Générale | Boule lyonnaise |
| Lundi 11 | Cérémonie commémorative | PG-CATM et municipalité |
| Dimanche 17 | Repas | Amicale des anciens du basket |

DECEMBRE 2024

| | | |
|------------|-------------------------|-------------------------|
| Dimanche 1 | Repas des aînés | CCAS |
| Jeudi 5 | Cérémonie commémorative | PG-CATM et municipalité |
| Samedi 14 | Arbre de Noël | ASSR Basket |
| Mardi 31 | Réveillon | Club des jeunes |